



Assemblée générale

Distr. limitée
4 juillet 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-huitième session

18 juin-6 juillet 2018

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Arabie saoudite, Égypte, Fédération de Russie* : amendement
au projet de résolution A/HRC/38/L.6**

**38/... Intensification de l'action menée pour éliminer la violence
à l'égard des femmes et des filles : prévenir et combattre
la violence à l'égard des femmes et des filles
dans les environnements numériques**

Lire comme suit l'alinéa f) du paragraphe 10 :

f) De concevoir et de mettre en œuvre des programmes éducatifs et des supports pédagogiques qui s'appuient sur des informations exhaustives et précises, à l'intention de tous les adolescents et les jeunes, en tenant compte de l'évolution de leurs capacités, avec leur participation effective, sous la direction et avec les conseils adéquats des parents et des tuteurs légaux, et avec la participation active de toutes les parties prenantes pertinentes, afin de les aider à utiliser en toute sécurité les technologies numériques, de modifier les modèles de comportement socioculturels des hommes et des femmes, quel que soit leur âge, d'éliminer les préjugés et de promouvoir et développer des compétences en matière de prise de décisions, de communication et de réduction des risques en vue d'instaurer des relations respectueuses fondées sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, ainsi que des programmes d'information et de formation des enseignants pour l'éducation formelle et l'éducation non formelle ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

